

## Pyrénées-Orientales : La Bressola ouvrira en septembre son deuxième collège à Canet-en-Roussillon



Les partisans de La Bressola se réjouiront de l'ouverture d'un deuxième collège à la rentrée à Canet-en-Roussillon. L'INDÉPENDANT - JULIEN MARION

[Education](#), [Canet-en-Roussillon](#), [Perpignan](#)

Publié le 23/03/2022 à 16:04

Opposée à la Ville RN de Perpignan quant au site d'implantation du futur collège-lycée, l'association a trouvé une solution de repli pour la rentrée prochaine, tout en maintenant son projet sur le site du monastère Sainte-Claire.

Si le conflit entre la municipalité RN de Perpignan et la direction de La Bressola n'a pas trouvé de dénouement, l'association d'enseignement immersif en catalan ouvrira bien les portes de son deuxième collège à la rentrée de septembre prochain.

Joan Sebastià Haydn, président de la structure, en a fait l'annonce chez nos confrères de Radio Arrels. "Après Le Soler, il y aura un deuxième collège de La Bressola au Mas Roussillon de l'Arboretum. C'est une volonté de la commune de Canet-en-Roussillon que d'accompagner notre projet. Notre travail en commun nous a permis de trouver une solution. D'autres villes nous ont approchés comme celles de Millas ou de Saint-Cyprien. Deux classes, une sixième et une cinquième, ouvriront en septembre 2022. L'annonce en a été faite aux familles".

Une nouvelle implantation qui ne range pas aux oubliettes le projet de collège-lycée à Perpignan, dans le quartier du Vernet, sur le site même du monastère Sainte-Claire. Un lieu convoité également par le maire RN Louis Aliot, opposé pour l'heure à la structure éducative catalane.

"L'ouverture du premier lycée en catalan au nord de la Catalogne est toujours d'actualité et cette implantation à Canet-en-Roussillon ne freine en rien notre volonté d'acquérir le monastère Sainte-Claire. Nous attendons toujours une décision du tribunal administratif de Montpellier sur le fond.

En décembre, la justice a tranché en faveur de La Bressola en rejetant les arguments avancés par la municipalité de Perpignan pour justifier la préemption qu'elle a faite du site", détaille Joan Sebastià Haydn.

(SOURCE : L'INDEPENDANT)

**JULIEN MARION**